



L'importance de la coopération fiscale internationale

Le pouvoir de taxation est une question profondément politique et une question de souveraineté, de considérations politiques et d'objectifs économiques qui dépasse les frontières nationales pour s'étendre aux groupes régionaux et aux forums internationaux auxquels les pays appartiennent et qu'ils utilisent pour défendre leurs intérêts.

En raison de l'augmentation des mouvements transfrontaliers de biens et de services, la fiscalité est devenue non seulement une question nationale, mais aussi une question internationale. En effet, avec la mondialisation croissante, de nombreux pays revendiquent le droit de taxer le même revenu ou la même entité provenant de la circulation transfrontalière des biens et des services.

Cette situation, associée à la présence croissante d'entreprises multinationales qui pratiquent une planification fiscale agressive en abusant des différences de règles fiscales entre les différentes juridictions, à la présence de paradis fiscaux, à la sophistication accrue du système financier ainsi qu'à l'évolution de la manière dont les affaires sont menées en raison de la numérisation de l'économie, a rendu nécessaire la coopération internationale en matière de fiscalité.

Pourquoi le système actuel ne fonctionne-t-il pas ?



Un système fiscal international inefficace limite les droits d'imposition souverains des États africains et réduit leur capacité à collecter des ressources pour atteindre leurs objectifs de développement.



Le système actuel ne reflète pas les changements intervenus dans l'économie mondiale en raison de la mondialisation et de la numérisation.



Face à l'augmentation de la planification fiscale agressive des entreprises multinationales, les pays doivent coopérer pour y remédier.



Une mobilisation efficace des ressources nationales nécessite une coopération fiscale internationale efficace.

Problèmes actuels de la gouvernance fiscale internationale

La gouvernance fiscale internationale est actuellement confrontée à divers problèmes et à d'autres questions plus générales qui entravent son efficacité.

Légitimité

Le système actuel, largement dirigé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), a reçu son mandat politique du G20, qui représente un groupe de pays riches et d'économies émergentes. La représentation minimale de l'Afrique au sein du G20 illustre le faible pouvoir de négociation dont disposent les pays africains pour façonner l'architecture fiscale internationale.

Mauvais usage du pouvoir économique

Les processus actuels d'élaboration des règles fiscales mondiales ont également montré que les pays développés peuvent abuser de leur pouvoir économique pour forcer les pays africains à accepter des règles fiscales qui pourraient ne pas leur être bénéfiques.

Pays développés contre pays en développement

La gouvernance fiscale internationale a également été fortement influencée par l'accent mis sur les intérêts des pays développés et de l'OCDE. Les réformes des processus fiscaux mondiaux menées par l'OCDE ont mis l'accent sur les intérêts des pays développés au détriment des pays en développement, dont l'Afrique.

L'implication limitée des Nations unies

Le rôle actuel de l'ONU dans la gouvernance fiscale mondiale se limite à un comité d'experts nommés par les États mais participant à titre personnel. La capacité de ce comité à faire contrepoids à l'OCDE est limitée par l'absence d'approbation gouvernementale de ses résultats.

Règles non contraignantes

La négociation de règles non contraignantes, assorties de mécanismes d'examen par les pairs limités ou inefficaces et caractérisées par l'absence de conséquences dans leur mise en œuvre, constitue un autre défi pour les processus actuels d'élaboration de règles fiscales au niveau mondial.

Pourquoi la convention fiscale des Nations unies ?

Pour répondre aux besoins spécifiques des pays

La convention fiscale des Nations unies offrirait aux pays africains une plateforme leur permettant d'exprimer et de faire valoir leurs besoins et préoccupations spécifiques, en veillant à ce que le cadre fiscal mondial soit inclusif et tienne compte de leur situation particulière.

Mettre fin à la dépendance excessive à l'égard de l'OCDE pour l'élaboration de règles fiscales mondiales

L'OCDE a traditionnellement joué un rôle dominant dans l'élaboration des règles fiscales mondiales, souvent sans représentation adéquate des pays africains.

Vote démocratique à l'ONU

Les Nations unies fonctionnent sur le principe transparent d'un pays, une voix, qui favoriserait un sentiment d'appropriation et de légitimité parmi les pays

Légitimité

Les Nations unies jouissent d'une reconnaissance et d'une légitimité étendues en tant qu'organisme mondial représentant les intérêts de toutes les nations, en dépit de leurs réalités économiques. Une convention fiscale des Nations unies aurait le poids de cette légitimité, ce qui la rendrait plus susceptible d'être acceptée et mise en œuvre à l'échelle mondiale.

Capacité de mise en œuvre

Les Nations unies ont la capacité de faire appliquer les règles convenues au niveau international. Cette capacité d'application constitue une incitation supplémentaire pour les pays africains à participer aux discussions sur les règles fiscales internationales et à mettre en œuvre les règles convenues.

Participation des OSC et autres parties prenantes

Le Réseau pour la justice fiscale en Afrique (TJNA) et d'autres mouvements en faveur de la justice fiscale ont plaidé pour que le processus d'élaboration des règles fiscales internationales soit confié aux Nations unies et pour que différents acteurs participent à la négociation et à l'adoption des règles fiscales. Cet engagement plus large des parties prenantes garantit que les règles fiscales internationales sont élaborées en tenant compte de leurs implications sociales, environnementales et économiques.